

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

2023-2024

PROJET PÉDAGOGIQUE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



CENTRE SOCIO-CULTUREL ARTEMIS

JEUNESSE 11-17 ANS

LE CONTEXTE

L'action des accueils collectifs pour mineurs (ACM), s'inscrit dans une démarche éducative complémentaire à celle de la famille et de l'école. L'ACM est un lieu de socialisation visant à améliorer le système social. À ce titre, le projet pédagogique, est une réflexion collective produit par l'équipe pédagogique (directeurs et animateurs) qui énonce les intentions éducatives de la structure, présente le centre et fixe les règles de fonctionnement.

Il décline le projet social/éducatif du centre dans le cadre d'un accueil collectif pour mineur (ACM).

Le projet pédagogique précise les objectifs généraux et opérationnels de l'accueil de loisirs, les moyens employés ainsi que le projet d'animation mis en oeuvre pour atteindre ces objectifs. Il doit permettre de donner un sens aux activités proposées et énoncer la manière dont l'enfant sera accueilli.

C'est un document de référence pour permettre à l'équipe pédagogique de structurer son activité, de coordonner ses actions et ainsi d'avancer dans son travail. Il propose une ligne directrice mais reste toutefois modulable au cours du temps et s'adapte à chaque contexte.

Ce projet pédagogique précise la démarche dans laquelle s'inscrit Arté-jeunes. Dès lors, c'est un contrat mutuel entre deux parties : le centre socio-culturel ARTEMIS et les adhérents. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais clair et concis afin de bien saisir les valeurs, intentions, le fonctionnement et le règlement du centre.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	p.1
Cadre général	p.2
a. La nature du centre	p.2
b. Les valeurs	p.2
c. L'équipe Artémis et son organigramme	p.2
d. La localisation	p.3
e. Les locaux	p.3
f. Le public accueilli	p.3
g. Les caractéristiques des publics cibles	p.4
Modalités d'accueil	p.4
L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)	p.5
a. Les objectifs pédagogiques	p.5
b. Les moyens pédagogiques	p.5
Les séjours de vacances	p.6
a. Les objectifs pédagogiques	p.6
b. Les moyens pédagogiques	p.6
Fonctionnement de l'ACM	p.7
a. Encadrement	p.7
b. Journée type	p.7-8-9
c. Communication externe	p.9
d. Inscription et annulation	p.9
e. Accueil des enfants porteurs d'un handicap	p.10
f. Règles de vie et sanctions	p.10
g. Prévention des conduites addictives et lutte contre le harcèlement	p.11
h. Point hygiène - santé	p.12
i. Restauration	p.12
j. Les activités / sorties	p.12
k. Budget	p.13
Missions de l'équipe pédagogique	p.14
a. Rôle de/du responsable Jeunesse	p.14
b. Rôle de l'animateur	p.14
c. Relation Famille - équipe pédagogique	p.15
d. Organisation et engagement de l'équipe	p.15
e. Règlementation à destination équipe pédagogique	p.15
Evaluation	p.15

CADRE GÉNÉRAL

a. La nature du centre ARTEMIS

Activités et Rencontres pour Tous et
Maison des Initiatives Sociales

Artemis est un centre socio-culturel assurant les missions d'animation de la vie sociale, locale et associative. Le centre est un lieu de proximité ouvert à tous, ayant pour rôle d'agir par et pour les enfants, les jeunes, les familles et les adultes, tout en veillant à la mixité sociale.

b. Les valeurs

Le fonctionnement et les valeurs d'Artemis sont définis par son projet social 2023-2026. En accord avec celui-ci, le centre Artemis et son organe jeunesse agissent autour de 3 axes stratégiques :

- Prendre le temps de se connaître
- Construire des ponts
- Agir ensemble

c. L'équipe Artémis et son organigramme

Artémis est représenté par un conseil d'administration composé de 14 représentants des habitants, 4 représentants de la municipalité et 2 membres élus représentants de la maison des associations. Ces membres définissent les orientations stratégiques de l'association et sont garants de l'application du projet social.

De manière permanente, Artémis est composé de 6 salariés et 1 alternant.



Michel Rivory

Président

Laure Milleret

Directrice

Nadège Bailleul

Vice-présidente

Estelle Bianchi

Coordinatrice de
la vie associative

Aaais Sebilleau

Responsable
jeunesse

Priscille Reia

Référente familles-
adultes

Marine Kuttler

Chargée d'animation
bibliothèque

**Christopher
Spading**

Animateur jeunesse

**Kais Hachemi-
Blainville**

Animateur jeunesse
alternant

CADRE GÉNÉRAL

d. La localisation

Artémis est situé au 32 route de Genève, 01700 à Saint-Maurice-de-Beynost.

La commune de Saint-Maurice-de-Beynost est localisée dans l'Ain à 14 km de Lyon, dont elle fait partie en tant qu'unité urbaine. Elle est jouxtée à l'Ouest par Miribel et à l'Est par Beynost. De fait, elle fait partie de la région naturelle de la Côtière. La population mauricienne se compose d'environ 4066 mille habitants. Le centre socio-culturel est situé pratiquement au centre de la zone habitée, face au quartier des Folliets, passé en 2015 en contrat veille active.

Le centre est à la fois voisin de la crèche, de la maternelle ainsi que de la principale aire de jeux de la commune.

Bien qu'il soit situé à Saint-Maurice-de-Beynost, l'accueil et l'adhésion de la population à Artémis est ouvert à toute la population, sans tarification extérieure.

e. Les locaux

Artemis dispose des espaces suivants:

- une salle dédiée à la jeunesse (Arté-Jeunes)
- Une cuisine
- Un espace sportif
- Une salle de spectacle
- De salles de réunion
- Une bibliothèque
- Un atelier de travaux manuels

f. Le public accueilli

L'espace jeunesse d'Artémis possède une capacité d'accueil de 24 jeunes de 11 à 17 ans. Les adolescents viennent principalement de la communauté de commune de Miribel et du Plateau (CCMP). Ils sont scolarisés pour la plupart au collège Louis Armstrong ou au Lycée de secteur de la Boisse.

Nous constatons à la fois une hétérogénéité du public mais aussi une homogénéité des caractéristiques du public adolescent.

→ Les constats liés au public :

- Mixité Filles/Garçons, selon la période de fréquentation
- Mixité des tranches d'âge, selon la période de fréquentation.
- Mixité sociale

L'accueil des enfants porteurs de handicap : selon la nature du handicap, le nombre d'enfants à accueillir, le niveau d'autonomie et le temps d'accueil adapté à chacun, il sera établi en concertation avec tous les acteurs éducatifs (parents, collectivités, directeur ACM et éventuellement personnel médical) un projet d'accueil individualisé.

Le jeune pourra participer à l'ensemble des activités dans la mesure de ses capacités et en tenant compte de son environnement.

L'équipe d'animation devra transmettre au directeur les difficultés éventuelles rencontrées et bien sûr, les points de satisfactions afin d'assurer le lien avec la famille.

g. Les caractéristiques des publics cibles

Les 11-14 ans :

- ont besoin d'appartenance à un groupe
- se cherchent
- sont influençables
- ont besoin d'opposition
- ont des intérêts fermés
- ont besoin de se retrouver
- ont une méconnaissance du monde qui les entoure
- sont dans une consommation passive

Les 14-17 ans :

- ont envie de braver l'interdit
- se questionnent
- ont besoin de liberté
- ont besoin d'être autonome
- ont besoin de référence à un adulte
- cherchent à s'exprimer
- ont envie d'atteindre des objectifs

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Les jeunes sont accueillis sur plusieurs temps de l'année scolaire.

L'accueil de loisirs en période scolaire (ALSH)

Les mercredis de 15h à 18h

Le soutien scolaire à destination des collégiens*

*Les mardis de 17h30 à 18h30
Les mercredis de 14h à 15h*

Les vacances scolaires (ALSH et séjours)

*Automne - (Décembre) - Hiver- Printemps -
Eté*

Les chantiers éducatifs (14-17 ans)*

*Ont lieu de manière ponctuelle tout au
long de l'année*

Les chantiers éducatifs* et **le soutien scolaire*** ne seront pas abordés à travers ce document. Bien qu'ils constituent des temps d'accueil jeunes, ils ne sont pas déclarés comme ACM.

Le soutien scolaire est un complément au dispositif scolaire « les devoirs faits ». Il vise à accompagner les collégiens dans leur scolarité. C'est un soutien groupé et/ou individualisé qui apporte une méthodologie de travail.

Les chantiers jeunes* ou **chantiers éducatifs** impliquent un groupe de jeunes dans une activité de production ou de services, en partenariat avec des acteurs du territoire. Ces actions permettent aux jeunes de :

- Se confronter au monde du travail.
 - De se mobiliser collectivement et de créer du lien social.
 - Valoriser son image en acquérant de l'expérience et en développant un savoir-faire.
- À l'issue de ces chantiers les jeunes ont la possibilité d'auto-financer des projets collectifs ou individuels et d'être accompagnés dans leurs démarches.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

a. Les objectifs pédagogiques

Favoriser l'ouverture d'esprit:

- Développer le sens de la tolérance et accepter les différences.
- Stimuler la curiosité
- Amener chaque participant à se questionner sur ce qui l'entoure.

Rendre les jeunes acteurs de la vie associative du centre:

- Développer le sens des responsabilités et de l'engagement.
- Évoluer librement dans un environnement sécurisé
- Exprimer ses idées
- Porter et réaliser un projet par et pour les jeunes

Favoriser l'ouverture d'esprit avec:

- des jeux de connaissance
- des challenges, tournois et quizzes
- des activités de découverte et d'initiation (sportive, culturelle, manuelle)
- des sorties, notamment sur le territoire
- le choix des thématiques
- nos règles de vie

Rendre les jeunes acteurs de la vie associative du centre:

- systématiser les temps d'échange
- inviter et sensibiliser les jeunes à toutes les actions du centre
- les solliciter sur certains temps forts de la vie associative
- les rendre acteurs de leurs loisirs

Expérimenter le collectif:

- Respecter des règles communes
- S'investir pour le groupe
- Manifester du respect envers autrui
- Prendre des décisions collectivement
- Permettre au jeune de s'épanouir individuellement au sein d'un collectif, et d'utiliser ses capacités
- Encourager le partage et l'échange

b. Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont définis par le projet d'animation de l'ACM. Le projet d'animation est l'outil qui englobe toutes les activités proposées, permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques.

Expérimenter le collectif:

- avec des jeux collaboratifs
- avec des jeux de cohésion
- avec des animations collectives
- en participant aux tâches de la vie quotidienne
- en s'investissant sur le choix des activités
- en proposant un programme adaptable

LES SÉJOURS DE VACANCES

a. Les objectifs pédagogiques

Favoriser l'ouverture d'esprit et la connaissance envers un monde inconnu:

- Développer le sens de la tolérance et accepter les différences.
- Amener chaque participant au projet, à déconstruire sa peur et ses préjugés envers ce qui est étranger.
- Stimuler la curiosité
- Amener chaque participant à se questionner sur ce qui l'entoure.

Trouver sa place au sein d'un groupe:

- Permettre au jeune de s'épanouir individuellement au sein d'un collectif, et d'utiliser ses capacités.
- Développer l'estime de soi
- Donner à chacun la possibilité de s'exprimer librement, indépendamment du groupe
- Prendre en compte l'individualité de chaque jeune

Apprendre à vivre ensemble, en collectivité :

- Respecter des règles communes
- S'investir pour le groupe
- Manifester du respect envers autrui
- Prendre des décisions collectivement
- Permettre au jeune de s'épanouir individuellement au sein d'un collectif, et d'utiliser ses capacités
- Encourager le partage et l'échange

b. Les moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques sont définis par le projet d'animation de l'ACM. Le projet d'animation est l'outil qui englobe toutes les activités proposées, permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques.

- *échanger et établir ensemble les règles de vie dès le début du séjour*
- *faire participer les jeunes au même titre que l'équipe d'animation aux tâches de la vie quotidienne et à la gestion du séjour.*
- *créer un climat de confiance favorisant les échanges entre jeunes afin que ces derniers s'acceptent mutuellement et respectent leurs différences sociales, culturelles et confessionnelles.*
- *favoriser la découverte de nouvelles pratiques/ activités et varier leur contenu.*
- *Mettre en place des jeux de connaissance, de cohésion, collectifs, ...*
- *essayer de maintenir un taux d'encadrement supérieur aux normes pour favoriser une plus grande disponibilité de l'équipe pédagogique.*
- *organiser des activités spécifiques afin que les jeunes puissent s'ouvrir à de nouvelles expériences*

FONCTIONNEMENT DE L'ACM

a. L'encadrement

Artémis dispose, de manière permanente, d'une équipe pédagogique, spécifique à la jeunesse, . Elle se compose de la manière suivante :

- Une directrice - animatrice (diplômée Master, BPJEPS,BAFD)
- Un directeur adjoint - animateur (BAFA)

En fonction des activités, de leur spécificité et du nombre de jeunes nous pouvons être amenés à recruter des vacataires diplômés BAFA, surveillant de baignade, référent handicap, Nous avons fait le choix cette année de prendre en alternance un BPJEPS Loisirs pour Tous, Kais Hachemi-Blainville. Kais fait partie intégrante de l'équipe d'animation jusqu'en mars 2025. Il sera présent les mercredis et lors des vacances scolaires. De même, les salariés d'Artémis ainsi que des bénévoles peuvent intégrer l'équipe d'animation de manière ponctuelle afin d'apporter leurs compétences. Les activités spécifiques sont quant à elles, encadrées par des diplômés d'état.

L'équipe jeunesse est aussi amenée à travailler en transversalité avec les autres membres de l'équipe salariée sur d'autres volets. Cela peut aussi bien passer par la coordination et la mise en œuvre d'évènements annuels (Octobre rose, le Téléthon, la Nuit de la lecture, Fête du Jus, Fête du Court métrage,...) que par des ateliers réguliers (Parents-Enfants, Adultes-Ados, Sport &Co).

b. Journée type

Mercredis ALSH

Horaires	Quoi ?	Ce qui est attendu des animateurs/trices
14h-15h	Accueil échelonné et aide aux devoirs	Liste de présence Accueillir : politesse de base, vérifications diverses Disponibilité, intérêt, engagement, Regroupement à Arté-jeunes car le reste des locaux sont occupés Accompagnement et aide aux devoirs
15h-17h	Activités thématiques	L'animateur regroupe, mobilise, anime et encadre l'activité. Il est force de motivation et doit parvenir à emmener son groupe avec lui. Une partie du programme est construite avec les jeunes. Les activités prennent des formes variées : culturelles, culinaires, manuelles, sportives, sorties,
17h30-18h	Temps libre et départ échelonné	Partager des moments informels avec les jeunes autour du goûter, échanges et jeux de sociétés

Vacances ALSH

Horaires	Quoi ?	Ce qui est attendu des animateurs/trices
10h-10h30	Accueil échelonné et temps libre	Liste de présence Accueillir : politesse de base, vérifications diverses Disponibilité, intérêt, discussions, jeux. Possibilité de se regrouper à Arte-jeunes et/ou dans le gymnase.
10h45-12h15	Activités ou sorties thématiques.	L'animateur regroupe, mobilise, anime et encadre l'activité. Il est force de motivation et doit parvenir à emmener son groupe avec lui. Selon les activités les groupes peuvent être réduits.
12h30-14h	Repas tiré du sac et temps calme	Gestes d'hygiène Accompagner les jeunes dans leur installation, cadrer le temps du repas comme une activité à part entière. Discussions informelles Inciter les jeunes à se poser dans un endroit calme.
14h30-17h	Activités ou sorties thématiques	Activités souvent plus dynamiques et plus longues que le matin. Garder un rôle fédérateur et mobilisateur.
17h17h30	Rangement- temps libre	Goûter possible à 17h mais pas systématique. Non fourni par Artémis.
17h30-18h	Temps libre et départ échelonné	Les jeunes peuvent partir dès 17h30 ou rester s'amuser en groupe de manière plus libre mais sous la vigilance d'un animateur. Permet de resserrer les liens qui se sont tissés pendant la journée.

Séjours de vacances

Sont considérés comme des séjours de vacances, les accueils collectifs de mineurs avec hébergement, d'une durée de plus de 3 nuits. La journée type ne sera pas abordée à travers ce document car elle est définie selon chaque séjour, en fonction des activités principales et de l'organisation interne du centre d'hébergement. Cependant, avant chaque départ en séjour, une réunion d'information est organisée à destination des responsables légaux avec des jeunes inscrits, afin de leur présenter le planning horaires établis, le planning des activités et d'apporter une attention particulière sur les temps de vie quotidienne: les transports, les chambres, les repas, le levé, le couché, l'hygiène, la gestion du linge, la santé et soins, ...

c. Communication externe

La communication sur nos actions passe par plusieurs canaux de diffusion:

- Site internet
- Page Facebook
- Panneaux lumineux de la Ville
- Programmation papier
- Pronote via les établissements scolaires
- SMS aux adhérents

Lorsqu'un jeune participe à l'ACM, il est possible de nous joindre par téléphone, de préférence hors des temps d'activités sauf urgence.

d. Inscription et annulation

Pour toute inscription à l'ACM d'Arté-jeunes, deux documents sont indispensables: la fiche adhésion et la fiche sanitaire (année scolaire en cours). Ces documents doivent être remplis et apporter par le responsable légal de chaque jeune souhaitant s'inscrire. L'inscription s'effectue directement sur le centre, aux horaires d'ouverture de l'accueil. Ainsi, l'équipe pédagogique sera amenée à rencontrer les responsables légaux des jeunes qui fréquentent le centre.

Le tarif "adhésion" diffère entre 10 et 25 euros l'année, selon le type d'adhésion choisi. Ces frais procurent une assurance, participent au fonctionnement de l'association et rendent accessibles aux inscrits, une grande partie des animations tout public. L'adhésion à l'association ne pourra pas être remboursée. L'adhésion consiste à adhérer aux règles, valeurs et statuts d'Artémis. Chaque adhérent fait partie intégrante de l'association et acquiert un droit de vote à l'assemblée générale, organe qui tempère notre association.

Pour l'ALSH des mercredis après-midi, une participation de 5 e (cf. chèque 01Jeunes) à l'année est demandée aux familles. Une fois inscrits sur les mercredis, les jeunes sont libres de venir selon leurs envies, aux horaires indiqués.

Dans le cadre des vacances scolaires, une grille tarifaire est mise en place en fonction du quotient familial. L'inscription s'effectue à la semaine. En cas d'annulation pour un motif important, un avoir peut être proposé et reporté aux vacances scolaires suivantes. Si pour certaines obligations, un jeune est absent une journée, il convient de nous prévenir. Cependant, il n'y aura pas de révision tarifaire.

e. Accueil des enfants porteurs d'un handicap

Selon la nature du handicap, le nombre d'enfants à accueillir et le niveau d'autonomie du jeune concerné, il sera établi, en concertation avec tous les acteurs éducatifs (parents, collectivités, directeur ACM et éventuellement personnel médical), d'un projet d'accueil individualisé. Cet accueil est soumis aux mêmes conditions administratives que toutes autres inscriptions.

Le jeune pourra participer à l'ensemble des activités dans la mesure de ses capacités et en tenant compte de son environnement. Le bien-être et la sécurité de l'enfant, porteur de handicap ou non, sont au coeur des missions de l'équipe pédagogique.

Elle devra transmettre au directeur les éventuelles difficultés rencontrées et bien sûr, les éléments de satisfactions pour que ce dernier assure le lien avec la famille.

Lors du premier contact, la responsable jeunesse accueille la famille et prend le temps d'écouter leurs besoins et leurs attentes, afin de convenir de la meilleure façon d'accompagner le jeune concerné.



f. Règles de vie et sanctions

Les règles de vie sont établies avec les jeunes de manière participative, en début d'ACM. Elles ont pour fonction d'établir un cadre, en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Dans le cas où ces règles sont dérogées des sanctions pourront être prises. Avant tout, une discussion avec le jeune sera mise en place. Ce dernier sera encouragé à auto-évaluer sa conduite et à trouver sa propre sanction. Un regard le plus objectif possible de la part du jeune sur ses propres écarts de conduite sera toujours valorisé. Toute sanction doit respecter ce cadre : elle est réparatrice, c'est-à-dire qu'elle permet au jeune de prendre conscience de l'erreur liée à son acte, elle est proportionnelle à l'acte, jamais collective, pas de privation alimentaire ni de châtement corporel, jamais d'humiliation. La responsable jeunesse doit être informée dès qu'une sanction est prise par un animateur. Les parents seront informés de la sanction prise selon la gravité de l'acte. Si le jeune persiste dans son attitude la responsable se mettra automatiquement en lien avec la famille. Une exclusion temporaire du centre, peut être envisagée, de même que des mesures de responsabilisation. Chaque jeune ayant connu des difficultés de comportement sera suivi par la responsable au moyen d'une rencontre à chaque réinscription et devra se fixer des objectifs. Un engagement écrit peut être demandé.

g. Prévention des conduites addictives et lutte contre le harcèlement

La mixité

Le centre socio-culturel Artémis est un espace mixte. L'ensemble des activités et la vie quotidienne vise à faire cohabiter et interagir filles et garçons. Lors des séjours, et conformément à la loi, la mixité est interdite dans les chambres et sanitaires. Les séjours sont organisés de façon à permettre aux filles et aux garçons de plus de six ans de dormir dans des lieux séparés.

Le téléphone

Le téléphone portable personnel : le téléphone ne doit pas gêner la vie du groupe et son utilisation sera régulée par les animateurs. Interdiction de filmer ou photographier quelqu'un sans son consentement. L'ensemble des participants sont invités à utiliser leur téléphone portable en dehors des temps collectifs.

Les objets de valeurs et argent de poche

Les jeunes gèrent eux-mêmes leurs effets personnels et en sont responsables. S'ils le souhaitent, la directrice pourra les gérer en coffre fermé.

L'alcool et drogue

La consommation de drogue et d'alcool par les jeunes ou l'équipe d'encadrement est strictement interdite. En référence à la loi également aucun achat ni aucune consommation de drogue ne seront acceptés.

La cigarette

La consommation de tabac est prohibée sur le centre et durant les séjours. Si besoin est, une discussion sera établie entre les animateurs et le(la) jeune concerné(e). Par ailleurs, les animateurs(trices) ont interdiction de fumer devant les jeunes ainsi que sur les lieux de vie commune. Un espace sera dédié spécifiquement à cet effet.

La violence et l'intolérance

Le vivre ensemble repose sur le respect d'autrui et la nécessité d'accéder au dialogue en toutes circonstances. Toute attitude violente ou intolérante se trouve donc exclue. S'il est possible de comprendre et d'accepter une saute d'humeur, en revanche, il est impossible de tolérer un système de relation basé sur l'agression tant verbale que physique. Toute attitude de violence n'ayant pas trouvé de solution par le dialogue avec l'équipe débouchera sur une sanction pouvant conduire à un renvoi.

h. La santé et les soins

Un(e) assistant(e) sanitaire est dédié à chaque ACM. Il/Elle est en capacité d'effectuer les soins dits de « bobologie », et l'administration d'un traitement médical avec ordonnance. C'est un membre à part entière de l'équipe pédagogique qui possède à minima le PSC1. Il/Elle assure le suivi sanitaire des mineurs accueillis. Il/Elle connaît donc leurs particularités médicales (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, etc.) et en informe l'équipe technique et pédagogique. Il/Elle prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences. Aucun traitement ne pourra être administré sans prescription médicale fournie au/à la responsable jeunesse. Les régimes alimentaires des jeunes sont respectés sur indication des parents. En cas de maladie ou de blessure, l'urgence est prise en charge par l'équipe pédagogique et les responsables légaux sont contactés. À l'exception du matériel pour soigner des petites blessures, la trousse à pharmacie ne contient aucun autre élément. Tout usage de la trousse à pharmacie doit être signalé dans le cahier d'infirmierie.

i. Restauration

Artémis ne possède pas de moyens de restauration collective. Cependant des ateliers cuisine, des pique-niques et/ou goûters peuvent être réalisés. En accord avec les normes HACCP, le lavage complet des mains par les personnes préparant le repas, doit être effectué. Les ustensiles plastiques sont privilégiés à ceux en bois. Le frigo Arté-Jeunes accueille uniquement les aliments servant à la préparation des repas d'Arte Jeunes. La température du frigo est relevée matin, midi et soir par l'équipe d'animation. Les aliments ouverts sont marqués à la date d'ouverture et jetés au bout de 3 jours. Un échantillon témoin de chaque repas est conservé durant cinq jours. L'équipe veille à la traçabilité de tous les aliments utilisés. Aucun aliment dont la date limite de consommation est dépassé n'est servi.

j. Les activités et sorties

Les activités sont fixées selon les objectifs pédagogiques. Elles peuvent aussi être organisées en lien avec les jeunes, afin qu'ils ne soient pas de simples consommateurs. Les animations collectives sont constituées de jeux, organisés par l'équipe d'animation. Elles permettent principalement de favoriser les échanges et la cohésion de groupe. Le matériel pour les veillées et les jeux, est fourni par l'association. Dans le cas où certaines activités plus spécifiques sont mises en place (notamment certaines activités sportives), nous faisons appel à des diplômées d'état pour animer l'activité. Les sorties, quant à elles, sont programmées en fonction du projet d'animation et sont soumises à des contraintes horaires. Une attention particulière est portée sur le temps de trajet par rapport au temps d'activité, à la pertinence de la sortie par rapport aux objectifs et au taux d'encadrement.

k. Le budget

Un budget prévisionnel est établi en amont de chaque vacance afin d'en fixer les tarifs. Un tableau de suivi des vacances permet ensuite de suivre les dépenses. Toute utilisation d'espèce, comme de carte bleue, par un animateur doit être validée en amont par le ou la responsable jeunesse. À la fin de chaque période de vacances les factures sont toutes rendues en même temps à la comptable ainsi que le récapitulatif des dépenses du séjour.

Pour les mercredis, il détermine et reflète les besoins matériels de l'accueil de loisirs. Il est préparé par le directeur et le directeur adjoint en concertation avec l'équipe pédagogique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

PRÉSENTATION ET RÔLE DE CHACUN



ANAIS SEBILLEAU
RESPONSABLE - DIRECTRICE
JEUNESSE



KAIS HACHEMI-BLAINVILLE
ANIMATEUR JEUNESSE (LOISIRS TOUS
PUBLICS)



CHRISTOPHER SPADINY
ANIMATEUR JEUNESSE (ACTIVITES
PHYSIQUES POUR TOUS)

RÔLE DE/DU RESPONSABLE JEUNESSE

Il ou elle est garant(e) de l'aspect financier et administratif d'Arte-Jeunes, en lien avec la direction d'Artémis, et des différents temps d'accueil. Il/elle veille non seulement à la sécurité des jeunes et de l'équipe mais aussi à la mise en œuvre du projet éducatif. Il/elle coordonne l'équipe d'animation tout en ayant avec les animateurs, un rôle formateur et d'accompagnement. Il/elle est présent avec le groupe en cas de besoin et fait partie du taux d'encadrement. Sur les séjours, il assure le rôle d'assistant sanitaire. Il/elle assure aussi la communication entre l'équipe d'animation, les parents et le centre d'hébergement.

RÔLE DE L'ANIMATEUR(TRICE)

Sous la responsabilité du responsable jeunesse, l'animateur est garant de la sécurité physique, affective et morale de l'enfant. Il doit être attentif et à l'écoute afin de prendre en compte les spécificités de chacun. L'animateur doit, à la fois représenter l'autorité et fixer un cadre à respecter, tout en essayant de créer un climat de confiance où chaque jeune se sentira à l'aise. Il doit être cohérent dans ses paroles et ses actes. Il doit être capable de s'adapter à des besoins différents selon chaque jeune et de les accompagner. Il doit être impliqué et de ce fait, avoir connaissance du projet pédagogique afin de proposer et d'animer des activités en lien avec les objectifs. Il doit avant tout être conscient de son rôle éducatif.

RELATION FAMILLE - ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Au besoin, le(la) responsable pourra faire passer des notes d'informations aux parents. Les parents doivent être conscients qu'ils laissent leurs enfants à des professionnels de l'animation et que leurs enfants sont bien entourés. Lors des séjours, des photos pourront être postées via le Facebook Artemis si les familles ont donné leur autorisation au préalable.

ORGANISATION ET ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE

Des réunions de préparation et de bilan sont fixées en amont et à la fin de chaque ACM. Une réunion peut être sollicitée par n'importe quel(le) animateur(trice) en fin de journée, si le besoin s'en fait sentir. L'équipe pédagogique doit être disponible et joignable, à tout moment de la journée. Elle doit être pro-active. Chaque membre est indispensable au bon fonctionnement de l'ACM. Les temps de préparation en équipe sont à privilégier hors des temps d'activités. Les membres de l'équipe doivent être capable de communiquer entre eux.

RÈGLEMENTATION À DESTINATION ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Tous les jeunes doivent être considérés de la même manière, sans aucune distinction et avec respect.
- L'usage du téléphone portable autre qu'à visée professionnelle est à éviter devant les jeunes.
- Un moment de pause peut être pris à des moments stratégiques et jamais très loin du reste du groupe.
- Les prises de décisions et échanges d'opinions, si divergents, ne doivent pas avoir lieu devant les jeunes.
- Le langage utilisé doit être soigné et adapté.

EVALUATION

L'évaluation de la réalisation du projet pédagogique permet de constater si les différents objectifs pédagogiques, que l'équipe s'était fixée, sont atteints. Il s'agit de mesurer le degré de satisfaction du public; prendre le temps de discuter en équipe, d'analyser ce qui s'est passé; de corriger et modifier si besoin est, le projet pédagogique et les actions.

L'évaluation peut être effectuée selon plusieurs démarches :

- Retour collectif avec les jeunes
- Questionnaire individuel à destination des jeunes et/ou parents
- Observations et analyses régulières
- Réunions d'équipe

Tout nouveau changement est discuté en équipe et testé afin de s'assurer de son efficacité.